

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-91
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-00 CONCERNANT LE ZONAGE
VISANT À RÉGIR LES JARDINS AQUATIQUES ET À RÉFÉRER AU RÈGLEMENT SUR LA
SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENNELLES, CHAPITRE S-3.1.02, r.1**

AVIS est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 12 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2009-Z-91 modifiant le règlement numéro 2009-Z-00 concernant le zonage.

Ce premier projet de règlement vise à régir les jardins aquatiques et à référer au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, chapitre S-3.1.02, r.1.

1. Les zones visées par le projet de règlement numéro 2009-Z-91 concernent les zones résidentielles (H) et les zones mixtes (M), sont celles ci-après :

ZONES VISÉES
H-314, H-320, H-324, H-325, H-326, H-402, H-407, H-408, H-410, H-412, H-414, H-415, H-416, H-417, H-418, H-420, H-422, H-424, H-428, H-430, H-432, H-436, H-438, H-442, H-444, H-446, H-452, H-454, H-460, H-462, H-463, H-468, H-472, H-476, H-478, H-480, H-482, H-484, H-486, H-492, H-504, H-508, H-510, H-514, H-516, H-520, H-522, H-526, H-528, H-530, H-532, H-534, H-540, H-542, H-544, H-546, H-548, H-550, H-552, H-606, H-610, H-612, H-615, H-618, H-620, H-624, H-626, H-628, H-634, H-636, H-638, H-642, H-644, H-648, H-654, H-656, H-658, H-704, H-710, H-712, H-713, H-714, H-715, H-716, H-718, H-720, H-722, H-723, H-726, H-728, M-227, M-235, M-322, M-375, M-406, M-419, M-434, M-440, M-450, M-451, M-488, M-495, M-507, M-554, M-558, M-560, M-601, M-602, M-604, M-608, M-616, M-660, M-661, M-702, M-706 et M-709

L'illustration des zones visées peut être visionnée sur les plans à cet effet, à l'hôtel de ville sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine, aux heures ci-après mentionnées ou sur le site web de la Ville dans la section *Avis publics*.

2. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
3. Une assemblée publique de consultation sera tenue le **2 septembre 2025 à 18h30** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine.

Au cours de cette assemblée publique, il sera expliqué le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption en second projet et seront entendues les personnes qui désireront s'exprimer.

4. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h. De plus, toute personne désirant prendre connaissance du projet de règlement peut le faire en consultant le site web de la Ville, dans la section *Avis publics*.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 25 août 2025



Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière